

L'incidence pour les riverains

PAYSAGE

Aménagé dans la zone portuaire, loin des habitations, le site sera entouré d'arbres et d'une haie bocagère.

BRUIT

Au moins 90% des matières asséchées partiront du site par bateau. Le nombre de camions, seuls sources de nuisances sonore, sera limité à moins de 2 par jour en moyenne.

TRAFIC ROUTIER

Volontairement très limité, le transport sera uniquement diurne. Au moins 90% du transport sera fluvial.

CHEMIN DE HALAGE

La continuité du chemin sera maintenue, hormis lors des opérations de manutention sur le quai. Pour la sécurité du public, l'accès au quai sera fermé lors des opérations de déchargement et de chargement.

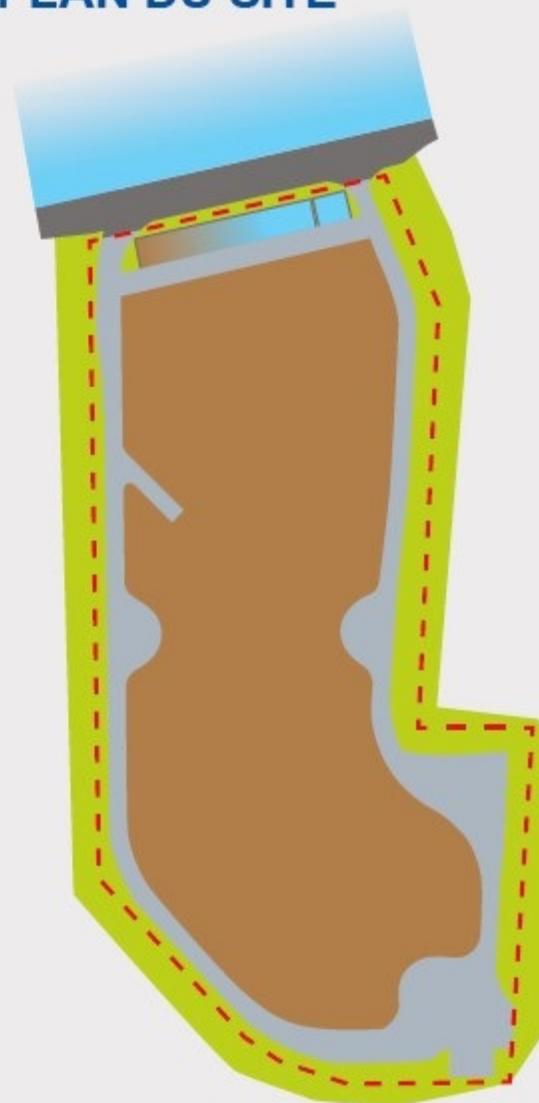
POUSSIÈRE

Les sédiments et matériaux contiennent un taux d'humidité suffisant à ce que leur transport ne génère pas de poussière.

RISQUES D'INONDATION

Le site est classé faible-très faible en matière de remontées potentielles des nappes phréatiques.

PLAN DU SITE



LÉGENDE

-  Casier
-  Limite de propriété
-  Quai
-  Digues / talus / voirie
-  Bassins
-  Canal de la Deûle